



Formulaire de demande d'échantillons au CRB Paris Saclay

Ce formulaire, à destination du demandeur, doit être complété de façon la plus exhaustive possible afin que le COPIL et le Comité Scientifique du CRB puissent étudier la demande.

Si des informations sont manquantes ou pas assez détaillées, le temps de traitement administratif de cette demande pourra être allongé.

N° de MAD (réservé au CRB) :

Responsable du projet

Nom :

Prénom :

Etablissement :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Coordonnées du contact pour la mise à disposition (si différent du responsable projet) :

Nom :

Prénom :

Mail :

Tél. :

Le projet

Titre du projet :

Descriptif / Objectif du projet (limité à 500 caractères) :

Techniques envisagées :

☐ Extraction ADN

☐ Extraction ARN

☐ Recherche génétique

☐ Immunohistochimie

☐ Dosage d'anticorps

☐ Protéomique

☐ Autre

Précisions :

Partenaires associés au projet ?

☐ Oui

☐ Non

Au niveau national :

Au niveau international :

La demande implique-t-elle le **transfert d'échantillons à l'international** ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, une demande d'export auprès du Ministère de la Recherche est nécessaire ; ce qui peut allonger le délai de la mise à disposition.

Durée prévisionnelle du projet :

Date de début :

Date de fin :



Financement

Budget global du projet :

Budget prévu pour les ressources biologiques :

Source de financement du projet :

Aspects réglementaires

Projet validé par un Comité Scientifique ?

☐ Oui

☐ Non

Nom du Comité :

Numéro de dossier :

Accord d'un comité de Protection des Personnes ?

☐ Oui

☐ Non

Nom du CPP :

Numéro de dossier :

Projet dans un consortium ou projet Européen ?

☐ Oui

☐ Non

Les ressources biologiques souhaitées

Date souhaitée pour la mise à disposition des échantillons :

Pathologie concernée :

Type de prélèvements :

(matériel humain, potentiellement à risque, dont l'utilisation est sous la responsabilité du demandeur)

Tissus :

☐ Tumoraux		☐ Non tumoraux	
Nature des échantillons	Quantité souhaitée (nombre de matériel demandé)	Nature des échantillons	Quantité souhaitée (nombre de matériel demandé)
☐ Congelés	Tubes :	☐ Congelés	Tubes :
☐ Congelés cryomold	Lames blanches :	☐ Congelés cryomold	Lames blanches :
☐ Fixés et inclus en paraffine *	Lames blanches : ou Copeaux :	☐ Fixés et inclus en paraffine *	Lames blanches : ou Copeaux :

* Pour les tissus fixés et inclus paraffine, nous ne fournissons pas les blocs entiers

Fluides :

Nature des échantillons	Quantité souhaitée (nb d'aliqots ou volume aliqots)	Nature des échantillons	Quantité souhaitée (nb d'aliqots ou volume aliqots)
-------------------------	--	-------------------------	--



☐ Sang Total ☐ Sérum ☐ Urine ☐ Salive ☐ ARN		☐ Plasma ☐ Cellules PBMC ☐ Selles ☐ ADN	
--	--	--	--

Préciser si vous souhaitez d'autres types de fluides :

Disposez-vous d'une liste de patients d'intérêt ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de la fournir avec la demande.

Données associées aux échantillons ? ☐ Oui ☐ Non

Types de données souhaitées :

Y-a-t-il des critères d'exclusion des ressources biologiques ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles :

Devenir des ressources biologiques :

☐ Restitution des ressources restantes auprès du CRB

☐ Destruction des ressources restantes *

☐ Utilisation complète des ressources *

* Dans le cadre de la destruction ou de l'utilisation complète des ressources, il est impératif d'en informer le CRB.

Conditions générales de mise à disposition

Procédure de traitement de la demande :

Une fois ce document complété, il est soumis à l'accord du COPIL du CRB et éventuellement à l'arbitrage par le Comité Scientifique.

Lorsque le COPIL CRB aura donné son accord, le demandeur recevra un devis pour les frais du CRB liés à la mise à disposition. Ce devis est établi selon la grille nationale des tarifs des CRB et tumorothèques hospitaliers certifiés, établie le 5 juin 2019 (grille validée par la commission recherche et innovation de la conférence des directeurs généraux de CHU)

La demande de mise à disposition d'échantillon devra être formalisée par un engagement signé des 2 parties (convention de mise à disposition d'échantillons – MTA). Cette convention aura pour but de définir les règles d'utilisation des ressources biologiques.

La demande portera un N° unique qui permettra de discuter avec le CRB pour l'organisation. Le transport des échantillons est à la charge du demandeur.

➤ **En signant cette demande d'échantillons biologiques, le responsable du projet s'engage à :**

- Respecter la législation en vigueur pour l'utilisation des échantillons biologiques humains pour la recherche scientifique



- Ne pas transmettre le matériel biologique à un tiers non prévu dans le projet scientifique et ne pas utiliser le matériel biologique cédé à des fins de recherche autres que celles prévues.
- Respecter les règles déontologiques de publications. Toute publication doit au minimum mentionner le CRB Paris Saclay comme fournisseur des échantillons (à minima dans la partie matériel et méthode ou en remerciements). Le N° BRIF du CRB, à faire apparaître dans les publications, est le BB-0033-00089.
- Informer le CRB Paris Saclay de la qualité des échantillons, des résultats et brevets obtenus afin de valoriser les collections.

Date de signature :

Nom du demandeur :

Signature du demandeur :

Décision (cadre réservé au CRB)

VALIDATION COPIL

☐ Favorable

☐ Rejetée

Date :

VALIDATION COMITE SCIENTIFIQUE (si nécessaire)

☐ Favorable

☐ Rejetée

Date :

Si la demande est rejetée, motif de refus :

Si la demande a été annulée, est-ce

☐ par le CRB

☐ par le demandeur

Si la demande est favorable, date de mise à disposition validée avec l'ingénieur CRB :